

2 septembre 2019

(19-5615) Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

- Membre notifiant: <u>CHINE</u>
 Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
- **2. Organisme responsable:** *Ministry of Ecology and Environment of the People's Republic of China* (Ministère de l'écologie et de l'environnement de la République populaire de Chine)

Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:

- 3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
- 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Nouvelles substances chimiques; (ICS: 13.020, 71.020, 71.100)
- **5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:** *Measures on the Environmental Management of New Chemical Substances (Notification Draft)* (Mesures relatives à la gestion environnementale de nouvelles substances chimiques (Projet de Notification)), 21 pages en chinois
- **Teneur:** Les sociétés souhaitant produire ou importer de nouvelles substances chimiques devront être enregistrées ou inscrites avant d'entreprendre ces activités. L'utilisation à des fins de recherche, la production, l'importation et la transformation de nouvelles substances chimiques sont interdites sans enregistrement ou inscription préalable.
- 7. Objectif et raison d'être, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protection de l'environnement
- 8. Documents pertinents:

-

- 9. Date projetée pour l'adoption: à déterminer
 - Date projetée pour l'entrée en vigueur: à déterminer
- 10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la notification

11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Centre national de notification et d'information OTC pour l'OMC de la République

populaire de Chine

Téléphone: +86 10 57954630/57954627 Courrier électronique: tbt@customs.gov.cn

https://members.wto.org/crnattachments/2019/TBT/CHN/19 4790 00 x.pdf